



**PROVENCE VERDON**  
communauté de communes

58 avenue de Tavernes - 83670 Barjols  
Tél.: 04 94 77 18 53 - Fax: 04 94 77 09 25  
Site: www.provenceverdon.fr

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE  
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES  
DE L'ANNEE 2016**

**Conseil communautaire du 05/07/2016**

*Ordre du jour :*

- Présentation des décisions prises par le bureau communautaire depuis le 12 avril 2016
- **Présentation du bilan de la DSP Petite Enfance**
- **Décision modificative n°1 sur le budget annexe assainissement 2016**
- Présentation de l'état des lieux des contrats d'assainissement
- Présentation de l'évolution des statuts communautaires
- **Questions diverses**

-----

*Nota :*

*Les points à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une délibération sont indiqués en gras. Les délibérations présentées ci-dessous sont un extrait des actes. Le texte intégral des actes peut être consulté au siège de la Communauté de communes dans les registres annuels des délibérations.*

- **Délibération n°2016/073 : Admission en non-valeurs sur le budget annexe ordures ménagères**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur de factures du rôle des ordures ménagères pour les montants respectifs de 16514.44€ et 5831.04€ ;
- **INDIQUE** que ces dépenses seront inscrites au compte 654 du budget annexe Ordures ménagères 2016.

-----

- **Délibération n°2016/074 : Approbation de la modification des statuts du syndicat mixte de l'Argens**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de l'Argens intégrant la compétence GEMAPI, tels que figurant dans les annexes notifiées en date du 11 mai 2016 et joints à la présente délibération ;
- **PRECISE** que la Communauté de communes Provence Verdon souhaite déléguer la compétence GEMAPI auprès du Syndicat Mixte de l'Argens, dans l'attente d'une harmonisation de la compétence dite GEMAPI sur l'ensemble du son territoire ;
- **INDIQUE** que le choix du transfert ou de la délégation de la compétence GEMAPI auprès du Syndicat Mixte fera l'objet d'une nouvelle décision ultérieurement ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

-----

- **Délibération n°2016/075 : Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement 2016**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la présente décision modification n°1 relative au budget annexe assainissement 2016.

-----

- **Délibération n°2016/076 : Approbation du rapport annuel 2015 de la délégation de service public relative à la gestion des crèches communautaires par l'Odel**

**Le Conseil, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :**

- **PREND ACTE** du rapport concernant le bilan annuel 2015 de l'ODEL sur la période du 01/08/2015 au 31/12/2015 relatif à la délégation de service public pour la gestion des 6 crèches communautaires.

-----

- **Délibération n°2016/077 : Annulation et remplacement de la délibération n°2016-066 suite à une erreur matérielle**

**Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **ANNULE** la délibération n°2016-066 prise en date du 24 mai 2016 suite à une erreur matérielle relative aux dates du contrat de travail pour besoin saisonnier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité au grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe dans les conditions fixées par l'article 3 – 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à temps complet pour la période du 08 juillet au 23 août 2016 ;
- **DIT** que selon la nature des fonctions exercées, il est recherché un animateur détenteur du BAFA ;
- **INDIQUE** que la rémunération sera fixée à l'indice minimale du grade de référence ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 du budget général de l'année 2016.